



# ASSOCIATION INTERLUDE

## FORMATION : CONCEVOIR UN ATELIER DE FABRICATION DE JEU

*Cette formation vise à sensibiliser et « outiller » les stagiaires sur l'identification et l'organisation des éléments essentiels au bon déroulement de l'animation.*

### Lieu :

Ludothèque Bastide  
37 allée Jean Giono  
33100 Bordeaux  
05 56 67 94 25

### Durée :

2 jours de 9h à 17h avec une heure de pause déjeuner soit 14h

### Dates :

jeudi 3 et vendredi 4 octobre 2019

### Nombre de personnes :

10 maximum par groupe

### Moyens pédagogiques :

La formation sera assurée par un(e) ludothécaire qualifié(e) et expérimenté(e). Du matériel sera mis à disposition pour expérimenter.

\*\*\*



[www.ludotheque-interlude.fr](http://www.ludotheque-interlude.fr)

Association Interlude Bordeaux

### Publics ciblés

Ludothécaires, animateurs, enseignants, éducateurs, travailleurs sociaux et toute personne ayant un projet dans le domaine du jeu.

### Objectifs de la formation

- Découvrir l'intérêt d'un atelier de fabrication auprès de différents publics
- Identifier et explorer les matériaux récupérables dans la perspective de fabrication de jeu à moindre coût
- Connaître les étapes nécessaires à la mise en place d'un atelier
- Savoir adapter sa posture professionnelle

### Objectif pédagogique

À la fin de la formation, les stagiaires seront en capacité de concevoir un atelier de fabrication de jeu.

### Intentions pédagogiques

- Faire réfléchir le groupe sur l'importance d'anticiper et de préparer un atelier de fabrication
- Faciliter l'implication créative de chaque stagiaire
- Rendre le jeu accessible par sa fabrication

### Méthodes pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques et mise en pratique
- Manipulation et utilisation de matériel de récupération
- Interaction et partage d'expériences entre les stagiaires

## Déroulé de la formation

### Jour 1

- ◆ **9h à 9h15** : accueil café
- ◇ Présentation des participants
- ◇ Présentation de la formation et du déroulement
  
- ◆ **9h15 à 10h30** :
- ◇ Les différents contextes de mise en place d'un atelier
- ◇ Pour quel public ?
- ◇ Contenu et objectifs d'une séance de fabrication de jeu

#### PAUSE

- ◆ **10h45 à 12h30** :
- ◇ Organisation d'une séance (durée, coût, matériel)
- ◇ Réalisation d'outils de jeu

#### PAUSE REPAS

- ◆ **13h30 à 14h15** : visite de l'exposition des prototypes de jeux proposés en atelier de fabrication et du matériel mis à disposition
  
- ◆ **14h15 à 15h** : élaboration individuelle d'un projet professionnel en tenant compte du matériel et/ou jeux proposés

#### PAUSE

- ◆ **15h15 à 17h** : présentation au groupe de son projet

### Jour 2

- ◆ **9h à 12h30** : Mise en pratique : réalisation d'un prototype en lien avec le projet présenté la veille

*Pause de 20 min en milieu de matinée*

#### PAUSE REPAS

- ◆ **13h30 à 14h30** : Présentation de chaque jeu au groupe et ajustements éventuels du projet
  
- ◆ **14h30 à 15h45** : la posture professionnelle lors d'un atelier de fabrication de jeu

#### PAUSE

- ◆ **16h05 à 17h** :
- ◇ Synthèse/bilan
- ◇ Distribution des outils
- ◇ Évaluation de la satisfaction

## Tarification

L'association Interlude possède un agrément « formation professionnelle » : n° 72 33 06490 33 et est référencée dans le Datadock.

*Il est possible de faire une demande de financement pour accéder à cette formation.*

Tarif salariés (2 jours)	400€
Tarif bénévoles (2 jours)	200€
Tarif sélistes (2 jours) <i>une place ouverte</i>	840ceps (monnaie solidaire du SEL : Système d'Échange Local)

## Modalités d'inscription

1.1 L'inscription à une formation s'effectue :

- ◆ Soit par mail avec l'envoi de la fiche d'inscription complétée et signée par le stagiaire, à l'adresse suivante : [interlude.secretariat@gmail.com](mailto:interlude.secretariat@gmail.com)
- ◆ Soit par voie postale au siège social : Association Interlude Ludothèque Berges du Lac 33 cours de Québec 33300 Bordeaux.

1.2 Pour chaque formation dispensée, un nombre **minimum et maximum de participants est requis**. Les inscriptions se font par ordre d'arrivée des dossiers complets et réglés.

1.3 En cas de liste d'attente, une autre session peut être proposée aux participants recalés. Si aucun accord n'est trouvé, le dossier est renvoyé au stagiaire.

1.4 Pour confirmer votre participation, nous vous envoyons une convocation qui comprend tous les éléments pratiques.

## Modalités de formation

La formation peut être assurée dans les locaux d'INTERLUDE ou dans d'autres locaux, selon leurs conditions. Dans tous les cas, les stagiaires qui participent à la formation sont tenus de respecter le règlement intérieur affiché dans les locaux.

## Tarifs et conditions de règlements

3.1 Les conditions tarifaires des formations figurent sur le catalogue des formations en ligne. Les prix des formations sont indiqués TTC sur tous les supports.

3.2 Le prix de la formation est payable en totalité avant le début du stage – en espèces ou en chèque ou en virement bancaire.

Toute formation commencée est due en totalité.

3.3 En cas de règlement de la formation prise en charge par l'organisme collecteur agréé dont il dépend, il appartient au stagiaire de :

- ◆ faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de l'acceptation de sa demande,
- ◆ indiquer explicitement sur le bon d'inscription cette demande de prise en charge et de joindre à l'organisme de formation une copie de l'accord de prise en charge,
- ◆ s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme collecteur qu'il aura désigné.

3.4 En cas de retard de paiement, l'organisme de formation se réserve le droit de suspendre l'exécution de ses propres obligations et ce, jusqu'à apurement du compte, sans engager sa responsabilité ou que le stagiaire puisse prétendre bénéficier d'un avoir ou d'un éventuel remboursement.

## Annulation—Report—Conséquences financières (1/2)

### 4.1 Annulation, report par le stagiaire

4.1.1 Toute demande d'annulation ou report doit être signalée immédiatement et confirmée par écrit par le stagiaire (courrier, ou e-mail comprenant un accusé de réception électronique).

4.1.2 L'organisme de formation facturera les débits suivants à l'acheteur de la formation

- ◆ 50 % du montant de la formation si le désistement intervient dans un délai égal à 10 jours ouvrés précédant l'ouverture du stage
- ◆ 100 % du montant de la formation s'il intervient dans un délai inférieur à 10 jours ouvrés ou en cas d'abandon en cours de formation.

### 4.2 Annulation, report par l'organisme de formation

4.2.1 En cas d'annulation du stage, le stagiaire sera prévenu 10 jours avant le début du stage. Interlude proposera au stagiaire une inscription sur un autre stage. Si cela n'est pas possible, le dossier vous sera renvoyé sans indemnité.

4.2.3 Interlude peut être contraint d'annuler une formation pour cas de force majeure, cas habituellement retenus par la jurisprudence de la Cour de cassation, et s'engage à organiser une nouvelle session de formation dans les meilleurs délais.

4.2.4 Dans tous les cas d'annulation visés par le présent article, et à défaut d'accord sur le report du stage pour d'autres dates, Interlude procédera seulement au remboursement du prix de la formation déjà réglé par le stagiaire, à l'exclusion de tout autre coût (liste non exhaustive : transport quel qu'il soit, hébergement, frais annexes, toute autre réservation, prise de congés, RTT ou autres préjudices indirects, etc...).